

## Sommaire

|  |     |
|--|-----|
| <b>Préface</b>   |     |
| <i>Bientôt une histoire critique des monuments historiques</i> .....                           | 9   |
| <b>Introduction</b> .....  | 13  |
| <br>   |     |
| <b>PARTIE I</b>  |     |
| <b>Une longue et difficile mise en place</b> .....   | 25  |
| <br>   |     |
| <b>CHAPITRE I</b>  |     |
| <b>Conserver les monuments historiques :<br/>définition d'une politique – Les enjeux</b> ..... | 27  |
| Les prémisses de la conservation moderne :<br>de la Révolution à la Monarchie de Juillet ..... | 27  |
| Le Monument historique<br>au service d'une vision de l'histoire nationale .....                | 41  |
| <br>   |     |
| <b>CHAPITRE II</b>   |     |
| <b>Une administration embryonnaire</b> .....   | 73  |
| « L'invention » d'un service .....   | 73  |
| Les relations avec la province .....   | 104 |
| <br>   |     |
| <b>CHAPITRE III</b>  |     |
| <b>De très faibles moyens pour une politique ambitieuse</b> ....                               | 123 |
| Les moyens juridiques .....  | 123 |
| Les ressources financières .....   | 136 |
| Les résultats : les chantiers de restauration .....  | 150 |

**PARTIE II**

**Les années 1880-1890 :  
la naissance d'un véritable service** ..... 173

**CHAPITRE I**

**La loi du 30 mars 1887 : une première tentative  
d'élaboration d'un droit du patrimoine** ..... 177

Le contexte : une intervention croissante de l'État ..... 177

L'élaboration de la loi ..... 181

Les prescriptions ..... 202

**CHAPITRE II**

**L'organisation d'une administration  
des monuments historiques** ..... 205

Le renforcement de l'administration centrale ..... 205

L'évolution de la commission des monuments historiques ..... 209

Un véritable service de l'architecture ..... 215

**CHAPITRE III**

**Des éléments de crise** ..... 235

1877-1886 : une aisance budgétaire exceptionnelle  
dans l'histoire du service ..... 235

Le retour à la pénurie budgétaire : 1886-1900 ..... 241

La situation à la veille de la loi de 1905 ..... 250

Une remise en cause de la doctrine ? ..... 257

**PARTIE III**

**1905-1913 : la loi de Séparation  
des Églises et de l'État et ses conséquences,  
une nécessaire réorganisation** ..... 271

**CHAPITRE I**

**La réorganisation administrative** ..... 275

1906-1907 : la transition ..... 275

|  |     |
|--|-----|
| La réorganisation de 1907 .....  | 281 |
| Le fonctionnement du service des monuments historiques<br>jusqu'en 1914 .....  | 292 |
| <b>CHAPITRE II</b>   |     |
| <b>Les monuments historiques :<br/>diversification et extension</b> .....  | 305 |
| Une autre conséquence de la loi de 1905 :<br>l'élargissement de la notion de monument historique .....   | 305 |
| Au-delà du monument : abords, jardins,<br>ensembles urbains, sites et fouilles .....   | 315 |
| Les débats du début du siècle :<br>nouveaux thèmes, nouveaux intervenants .....  | 339 |
| <b>CHAPITRE III</b>  |     |
| <b>La loi du 31 décembre 1913 et la création<br/>de la Caisse nationale des monuments historiques :<br/>une législation globale et de longue durée</b> ..... | 345 |
| L'élaboration de la loi : la propriété privée et l'intérêt public .....  | 345 |
| Les différents projets .....   | 352 |
| La création de la caisse des monuments historiques<br>et préhistoriques (10 juillet 1914) .....  | 363 |
| <b>CHAPITRE IV</b>   |     |
| <b>Des ressources financières accrues,<br/>mais rapidement insuffisantes</b> .....   | 369 |
| 1906-1908 : le rattachement progressif<br>de l'administration des cultes .....   | 369 |
| La situation à partir de 1908 .....  | 378 |
| <b>PARTIE IV</b>   |     |
| <b>La reconstruction et l'entre-deux-guerres</b> .....   | 385 |
| <b>CHAPITRE I</b>  |     |
| <b>L'après-guerre : les destructions<br/>et la nécessaire reconstruction</b> .....   | 389 |

|   |            |
|---|------------|
| La préservation des monuments<br>et des œuvres d'art pendant la guerre .....  | 389        |
| Les débats de l'après-guerre .....  | 395        |
| Le retour à la normale pour l'administration<br>des monuments historiques .....   | 412        |
| <b>CHAPITRE II</b>  |            |
| <b>Du monument historique à l'urbanisme et aux sites :<br/>de nouvelles avancées juridiques<br/>pour des protections de plus en plus larges .....</b> | <b>419</b> |
| Le maintien d'une logique monumentale .....   | 419        |
| La loi de 1930 sur la protection des sites<br>et monuments naturels .....   | 440        |
| L'amorce de nouvelles réflexions .....  | 449        |
| La stabilité administrative .....   | 462        |
| <b>CHAPITRE III</b>   |            |
| <b>Une longue pénurie budgétaire .....</b>  | <b>477</b> |
| 1919-1926 : la pénurie de l'après-guerre .....  | 479        |
| 1927-1933 : une courte embellie .....   | 489        |
| Les monuments historiques dans la crise<br>des années trente (1934-1940) .....  | 495        |
| <b>Conclusion .....</b>   | <b>517</b> |
| <b>Sources d'archives .....</b>   | <b>533</b> |
| <b>Bibliographie .....</b>  | <b>539</b> |
| <b>Annexes .....</b>  | <b>561</b> |
| <b>Index .....</b>  | <b>613</b> |
| <b>Table des matières .....</b>   | <b>631</b> |

## PRÉFACE

### **Bientôt une histoire critique des Monuments historiques**

Paul Léon a joué un rôle essentiel dans l'entre-deux-guerres pour les monuments historiques, puisqu'il en a été à la fois l'administrateur et l'historiographe. Mais dans les décennies où il écrit (vers 1917 et 1951), les Monuments historiques passent du statut d'administration politique à celui de service technique. Les conflits potentiels résultant de la captation, depuis la Monarchie de Juillet jusqu'à la République, de la mémoire et de l'histoire nationales se sont apaisés : les guerres mondiales ont relativisé les conflits résultant de la Révolution et ont uni provisoirement les Français. Tout se passe comme si on pouvait congédier le passé et ses monuments pour le motif que la page serait tournée et qu'il faudrait tourner son énergie vers l'avenir. De ce contexte, la plume et la pensée de Léon sont tributaires : il en résulte une histoire lisse et unanime sous l'angle politique. Et aussi, comme si celle-ci devait proliférer à la faveur du retrait de celle-là, une histoire technique, celle des classements et des restaurations, une histoire qui prétend trouver en elle-même ses propres finalités, une histoire d'experts, indépendante de la vie des Français et de leurs hésitations politiques. Cette historiographie du service des monuments historiques s'est conçue comme la lente conquête de l'ensemble du secteur patrimonial, c'est-à-dire comme l'affirmation d'un monopole de gestion et de conservation. La loi de 1905 supprimant l'administration des Diocésains, la gestion des dommages de guerre augmentant les moyens, la contestation des Bâtiments civils, ont confirmé ce point de vue téléologique : seul, le service des monuments historiques avait légitimité pour entretenir le patrimoine monumental.

À tout prendre, ce discours aurait pu seulement relever de l'histoire institutionnelle : Paul Léon aurait pu établir qu'un impérieux objectif de

simplification de l'action de l'État conduisait à l'unicité d'un service. En réalité, le propos est double : il touche également aux finalités, les restaurations, et aux modalités d'action. Dans le fond, l'administrateur historiographe veut expliquer que l'histoire des Monuments historiques est aussi, et peut-être surtout, celle de l'affirmation d'une doctrine qui trouve son point de départ dans la restauration de Vézelay par Viollet-le-Duc, sa cristallisation lors du cours de Baudot au palais du Trocadéro et son expansion avec les moyens qu'offrent les dommages de guerre. Aucune réserve ne vient nuancer l'histoire des classements et des restaurations. Le point de vue téléologique qui caractérise l'affirmation progressive du monopole de service public concerne aussi la politique patrimoniale : elle possède l'univocité qui résulte de la filiation viollet-le-ducienne.

L'œuvre de Paul Léon ne possède pas, on l'a compris, le statut d'histoire critique : elle résulte, au contraire, d'un dessein hagiographique. La plupart des travaux historiques qui ont succédé à cette pensée puissante s'en sont substantiellement inspirés et ont été contaminés par son défaut originel : ils labourent le même champ en creusant plus profond.

Construire une histoire critique consiste d'abord à revenir aux sources. Arlette Auduc l'a fait. Elle était mieux que quiconque placée pour le faire car il faut dire, à la décharge des suiveurs de Léon, que l'histoire des monuments historiques n'est pas à la portée du premier venu : il faut savoir manier les méthodes de l'histoire institutionnelle, avec ses cortèges d'analyses législatives, réglementaires et budgétaires et celles de l'histoire administrative avec ce qu'elle suppose de connaissance des réseaux, d'appréciation des facteurs qui conduisent à la décision, de compréhension de la psychologie des acteurs, mais aussi, celles de la toute récente histoire patrimoniale, depuis la compréhension du choix des classements et des partis et méthodes de restauration, jusqu'à la connaissance intime de l'architecture française. Bref, établir l'histoire des monuments historiques suppose des connaissances multiples et profondes qu'on ne pouvait trouver qu'à l'intérieur du dispositif. Agrégée d'histoire, docteur de l'École pratique des hautes études, chef du service de l'inventaire d'Île-de-France, Arlette Auduc possédait toutes les qualités pour entrer dans la compréhension historique des monuments historiques. Les esprits contestataires se demanderont si, nourrie dans le sérail dont elle connaît les détours, elle possédait suffisamment de distance pour écrire cette histoire critique qu'on attend avec impatience. Le lecteur jugera, mais il faut aussi l'avertir que tout n'a pas encore été dit : tel serait l'objet de plusieurs autres thèses.

L'ouvrage d'Arlette Auduc éclaire d'un jour nouveau ce qui a trait aux personnalités, au budget et aux procédures. Aux personnalités ? Voici, par exemple, le bâtonnier Rousse mieux connu : chargé en 1877 de rédiger un projet de loi sur les monuments historiques, ce grand avocat fut successivement le défenseur des Communards et des congrégations persécutées. Au budget ? Arlette Auduc explique de façon lumineuse qu'après 1905, les ressources provenant des Cultes supprimés et qui, jusqu'alors, servaient à l'entretien des lieux de culte, furent consacrées à d'autres chantiers, jugés plus importants que ceux des églises classées. Ce redéploiement, en contradiction avec la politique de classement accéléré des édifices culturels, fut l'une des causes qui contribuèrent au conflit parlementaire dans lequel s'illustra Maurice Barrès. Aux procédures ? On lira avec un intérêt soutenu les pages relatives aux différentes tentatives de décentralisation après 1871 et celles qui sont consacrées à la naissance de la protection des sites à propos de laquelle s'illustra un personnage hors du commun, le député Charles Beauquier. Mais ce n'est pas tout : le chapitre consacré à la reconstruction de l'entre-deux-guerres aborde des années particulièrement mal connues et permet de comprendre combien la restauration des églises ruinées s'intégrait au plan général de secours aux régions dévastées. Pour la première fois, si on excepte la période des travaux haussmanniens, le patrimoine et l'équipement, pour sacrifier à la commodité qu'offre l'emploi des termes actuels, étaient conduits à travailler de conserve.

Dans cette histoire institutionnelle, on ne s'étonnera pas de ne trouver que peu de choses sur la question des restaurations monumentales : difficile et complexe, elle constitue un champ d'études à elle seule. C'est là-dessus que devra porter, dans les années qui viennent, l'essentiel des efforts qui permettraient de parvenir à une histoire critique. Paul Léon, faisons-nous observer au commencement de ce propos, illustre par ses travaux le double processus d'expansion de mission de service public et de monopolisation de la doctrine et de la pratique en matière de restauration dont le service des monuments historiques a été l'auteur depuis les années 1830. Sur la question des travaux, il emboîtait le pas derrière Mérimée et Viollet-le-Duc pour ridiculiser ou diaboliser tout ce qui ne se trouvait pas dans le droit fil de leur pensée : Arcisse de Caumont et ses projets décentralisateurs, les sociétés savantes et leurs personnalités locales, les fabriques paroissiales et leurs goûts divergeant de l'esthétique archéologique, les travaux d'avant 1848 marqués par l'utilisation des nouvelles technologies qu'offraient la révolution industrielle, les Bâtiments civils qui refusaient d'accorder crédit à la conception structurale que Viollet-le-Duc voulait imposer du gothique, les Cultes jugés trop soucieux de l'utilisation liturgique, les travaux de res-

tauration conduits par des particuliers ou des communautés religieuses sans faire appel aux architectes issus de l'écurie officielle, etc. Ces personnalités, théories et pratiques ont été placées en bloc dans une contre-histoire des Monuments historiques dans le but de mettre en évidence les mérites de la restauration officielle, fondée sur la typologie, le rationalisme structurel, l'unité de style et le recours aux techniques et matériaux d'origine. Il serait temps de remettre en cause cette conception manichéenne qui oppose des *méchants* déclarés tels sans jugement à des *bons supposés*. Quelques tentatives ont été, il est vrai, entreprises en ce sens mais il reste beaucoup à faire et ce qui reste à faire s'avère chaque jour plus difficile puisque, chaque fois que l'opportunité se présente, les Monuments historiques continuent de détruire ce qui a été réalisé hors de leur conception : tel est le cas, par exemple, du couvrement en cuivre de la cathédrale de Rouen conçu en même temps que la flèche d'Alavoine et qui a été récemment condamné au nom d'une hasardeuse restitution archéologique de l'état *xvi<sup>e</sup>* Renaissance. Bref, il faudrait montrer que, malgré le monopole d'une conception architecturale et le recours à la centralisation, la France a connu une diversité de points de vue et de pratiques, au *xix<sup>e</sup>* siècle comme au *xx<sup>e</sup>* siècle. C'est cette histoire clandestine qu'il faudrait sortir de l'ombre. Arlette Auduc aide à le faire en établissant pour la première fois celle du service officiel.

Jean-Michel LENIAUD  
Les Manceaux, le 2 mars 2008

